

FICHE D'AIDE A L'AUTO DIAGNOSTIC DE VULNERABILITE D'UNE HABITATION
au vu des mesures prescrites par les Plans de Prévention des Risques Naturels

- Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRi)** } de
- Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL)** }

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

NOM du propriétaire (demandeur) :	ADRESSE du bien concerné :
Prénom :	Code Postal
Adresse :	Commune
NOM de l'occupant (si différent) :	Coordonnées cadastrales :
Prénom :	Section : N° :

CARACTERISATION DE L'HABITATION

Niveaux: <input type="checkbox"/> sous-sol enterré <input type="checkbox"/> sous-sol semi-enterré <input type="checkbox"/> vide sanitaire <input type="checkbox"/> cave <input type="checkbox"/> RDC <input type="checkbox"/> R+1 ou combles <input type="checkbox"/> R+2 ou plus	Assainissement: <input type="checkbox"/> individuel <input type="checkbox"/> collectif
Année de construction :	Niveau du seuil du RDC par rapport au niveau de la rue ou du terrain naturel: cm
	Niveau de submersion: <input type="checkbox"/> sous plancher de référence (<i>RDC ou 1er niveau si sous-sol</i>) <input type="checkbox"/> plinthe <input type="checkbox"/> fenêtre <input type="checkbox"/> plafond

PPRi ou PPRL consultables en mairie ou à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Aude – 105 Bd Barbès – 11838 CARCASSONNE Cédex 9

CARACTERISATION DE L'INONDABILITE (PPRi)

Classement PPRi: Ri1 Ri2 Ri3 Ri4

Côte des Plus Hautes Eaux (PHE) du PPRi: NGF
(crue de référence)

Côte du terrain naturel: NGF

Avez-vous eu connaissance d'un sinistre inondation ayant touché votre bien?

si oui, hauteur d'eau dans l'habitation: cm
année:

CARACTERISATION DE L'INONDABILITE (PPRL)

Classement PPRL : RL1 RL2 RL3 RL4

Côte du terrain naturel: NGF

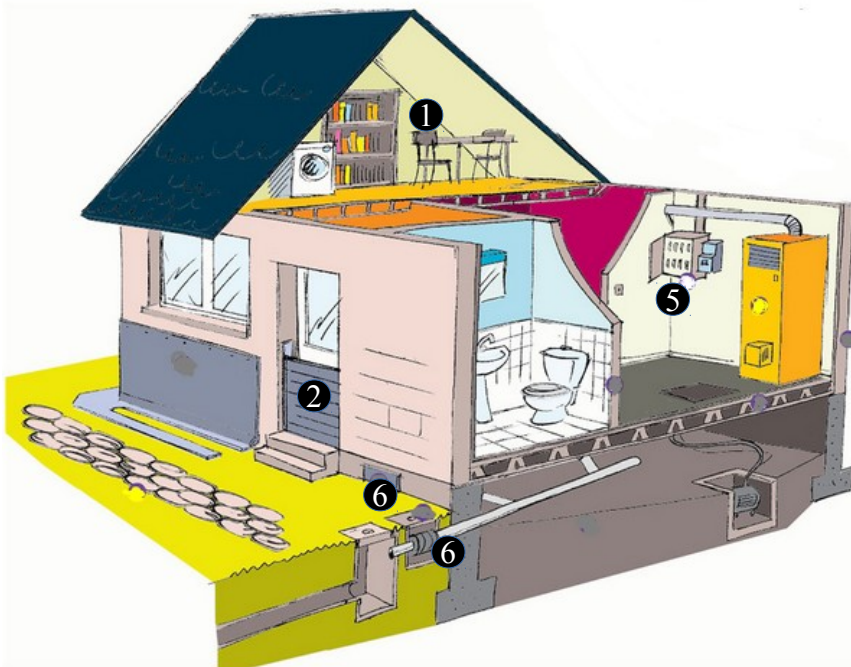
Avez-vous eu connaissance d'un sinistre de submersion ayant touché votre bien?

si oui, hauteur d'eau dans l'habitation: cm
année:

Titre IV du règlement du PPRi ou du PPRL « Mesures sur les biens et activités existants »

Conformément à l'article L 562-1 du code de l'environnement, les présentes prescriptions des PPRi ou des PPRL doivent faire l'objet d'une mise en conformité dans un délai maximum de 5 ans à compter de la date d'opposabilité des PPRi ou PPRL. Leur mise en œuvre ne s'impose que dans la limite d'un coût fixé à 10 % de la valeur vénale ou estimée du bien à cette même date, en application de l'article 5 du décret n° 95-1089 du 05/10/95.

REPRESENTATION SCHEMATIQUE des mesures obligatoires sur les habitations existantes



Votre habitation respecte-t-elle les mesures prescrites par le PPRi ou le PPRL ?

- 1 – Votre habitation dispose-t-elle d'un espace refuge accessible de l'intérieur et donnant accès vers l'extérieur, permettant la mise en sécurité des personnes en attendant les secours? oui non sans objet
- 2 – Votre habitation est-elle équipée deatardeaux (hauteur maximum 0,80 m) afin de limiter ou retarder les entrées d'eau? oui non
- 3 – Les cuves et bouteilles d'hydrocarbures sont-elles arrimées? oui non sans objet
- 4 – Les emprises des piscines, des bassins et des regards existants sont-ils matérialisés afin de ne pas piéger les secours éventuels? oui non sans objet
- 5 – Les parties inondables et hors d'eau du réseau électrique sont-elles différenciées oui non
- 6 – Votre habitation dispose t-elle:
- d'un dispositif d'obturation des trappes d'accès au vide sanitaire oui non
 - d'un clapet anti-retour d'eaux usées, d'eaux pluviales oui non
 - d'un dispositif d'obturation des entrées d'air (situées sous la côte de référence) oui non

Conformément à la Loi risques du 30 juillet 2003 et son décret d'application du 12 janvier 2005, les travaux de réduction de vulnérabilité sur le bâti existant rendus obligatoires par un Plan de Prévention des Risques Naturels bénéficie des aides du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) dit Fonds « Barnier ». Le **taux de subvention maximum est de 40 %** des dépenses éligibles réalisées sur des biens à usage d'habitation.

Pour obtenir cette aide, un dossier doit être transmis à la **DDTM de l'Aude – Service Prévention des Risques et Sécurité Routière - 105 Bd Barbès – CS 40001 – 11838 CARCASSONNE CEDEX** et doit comporter :

- l'imprimé de demande de subvention, daté et signé, à télécharger sur le site des services de l'État à l'adresse suivante : www.aude.gouv.fr
- un plan de localisation du bien
- une attestation du contrat d'assurance-dommages en cours de validité
- un devis détaillé du coût des travaux